



Municipalité
Saint-Gabriel-de-Rimouski

BRIN DE NOUVELLES

www.municipalite.saint-gabriel-de-rimouski.qc.ca

Bulletin d'informations municipales de Saint-Gabriel-de-Rimouski

Vol. 30 - No 5 - 4 mai 2023

CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 1 mai 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité; **ATTENDU QUE** les municipalités de Sainte-Luce, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs, La Rédemption et Saint-Charles-Garnier désirent présenter un projet pour la mise en commun d'un technicien préventionniste en incendie, pour établir un programme d'inspection périodique des risques plus élevés en incendie; **IL EST PROPOSÉ PAR** madame Meggy Lévesque-Parent **QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à participer au projet de mise en commun d'un technicien préventionniste en incendie, pour établir un programme d'inspection périodique des risques plus élevés en incendie et à assumer une partie des coûts; **QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité; **QUE** le conseil nomme la Municipalité de Sainte-Luce organisme responsable du projet.

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention de renommer, par l'appellation « Route Rigobert Deschênes », le tronçon de route de la 298 partant de l'intersection avec la route # 234 jusqu'aux limites de la municipalité de Les Hauteurs; **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski devient une destination touristique du haut pays de La Mitis; **ATTENDU QUE** la population de la municipalité est en croissance et que cette tendance devrait se maintenir au cours des prochaines années; **EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Stéphane Deschênes **QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au Ministère des Transports l'accélération des travaux de pavement de la route 298 principalement sur la section entre Saint-Gabriel-de-Rimouski et Les Hauteurs; **QUE** la municipalité demande que son nom apparaisse sur le panneau de l'autoroute 20 indiquant la sortie # 629 et ce afin d'orienter les nombreux touristes qui la visitent.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 avril 2023 et qu'a été déposé le projet de règlement 318-23 portant sur l'utilisation de l'eau potable lors de cette même séance. **EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Étienne Lévesque **QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le règlement #318-23 portant sur l'utilisation de l'eau potable.

ATTENDU QUE le Festival Country Western désire construire un gazebo permanent sur le site du 103 rue Leblanc; **ATTENDU QUE** ce bâtiment sera aussi utilisé par la municipalité; **ATTENDU QUE** le montage financier pour la réalisation de ce projet est terminé et que la part municipale projetée est de 5 000\$; **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire contribuer au projet de gazebo permanent pour un montant de 5 000\$ via le fonds PM-150; **EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Waren Soucy **QUE** le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la MRC de La Mitis d'utiliser le fonds PM-150 qui lui est attribué pour un montant de 5 000\$ afin de contribuer au projet de construction d'un gazebo permanent du Festival Country Western de Saint-Gabriel; **QUE** messieurs Georges Deschenes, maire et Frédérick Lee, directeur général sont autoriser à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ATTENDU QUE la municipalité tiendra son camp de jour 2023 à compter du 26 juin; **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Stéphane Deschênes **QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski embauche madame Rebecca Caron Beaulieu à titre de coordonnatrice du camp de jour 2023; **QUE** le contrat de travail de madame Caron Beaulieu débute le 19 juin 2023.

CONSIDÉRANT QUE la démarche de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent, une concertation régionale s'inscrivant dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) ont financé en grande partie l'achat des équipements; **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a fait l'acquisition, en partenariat avec les autres municipalités concernées par l'entente, de remorque et d'équipements destinés aux activités de loisir; **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a financé le projet appuyant ainsi cette démarche collective de partage d'équipement des municipalités; **CONSIDÉRANT QUE** les 16 municipalités de La Mitis ont appuyé le projet et ont fait part de leur intérêt à prendre part à

Prochain conseil

lundi 5 juin
20 h

À NOTER

Le feuillet paroissial est disponible sur leur site web à l'adresse suivante :

diocesesrimouski.com/mitis/secteur-montagnes/

Selon les disponibilités, de l'espace est fourni aux organismes et aux groupes communautaires qui veulent annoncer leurs activités. Pour faire paraître une petite annonce, le coût est de 2 \$ pour 25 mots et moins. Il faut faire parvenir votre texte avant le 1er du mois : Écrire ou téléphoner au bureau municipal aux heures d'ouverture. Envoyez un courriel à l'adresse ci-dessous :

Journal *Brin de Nouvelles*,
248, rue Principale,
St-Gabriel-de-Rimouski,
QC, G0K 1M0

Téléphone : 418-775-0148
Télécopieur : 418-798-4108

Courriel pour faire parvenir
les messages :

contact@harfangstudio.ca

Date de tombée :
le 1er du mois

ce projet collectif ; **CONSIDÉRANT QUE** le partage des équipements se fera en fonction du nombre de municipalités participantes au projet de partage d'équipement; **CONSIDÉRANT QUE** le projet a été construit en collaboration avec l'ensemble des responsables en loisir des municipalités de La Mitis ; **CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'utilisation et aux dépenses de la remorque ; **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Sylvain Deschênes **QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski promet: De s'engager lors des trois prochaines années dans le projet loisir pour tous ; De mandater notre responsable en loisir de prendre part aux rencontres du comité de suivi ; De s'engager à la hauteur de 500 \$ par année pour les trois prochaines années dans le projet ; D'autoriser la direction générale et le maire à signer le protocole d'entente du projet loisir pour tous.

ATTENDU QUE Loisirs et Sports Bas-Saint-Laurent demande des projets pour le programme d'initiatives structurantes en loisirs et en sports; **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris connaissance des conditions du programme et qu'elle est au courant que l'aide financière maximale est de 9 500\$ qui doit représenter un maximum de 70% du projet l'autre 30% étant à la charge de la municipalité; **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Waren Soucy **QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski effectue une demande d'aide financière de 9 500\$ auprès de Loisirs et Sports Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme d'initiatives structurantes en loisirs et en sports pour l'installation de module de jeux actifs au nouveau parc situé dans le secteur des Sept Lacs; **QUE** monsieur Louis-George Lévesque soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents relatifs à cette demande.

ATTENDU QUE l'article 148.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) stipule que toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles; **ATTENDU QUE** l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002) stipule qu'une municipalité régionale de comté doit adopter et mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale et qu'elle peut également y inclure des immeubles dont la construction est plus récente; **ATTENDU QUE** l'inventaire effectué par la municipalité régionale de comté de La Mitis en vertu de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002) pourrait viser des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski; **ATTENDU QUE** l'article 148.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) détermine qu'un immeuble patrimonial est un immeuble cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002), situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ou inscrit dans un inventaire visé au premier alinéa de l'article 120 de cette loi; **ATTENDU QUE** l'article 138 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, chapitre 10) prévoit que toute municipalité doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre, et ce, tant que l'inventaire prévu au premier alinéa de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel n'a pas été adopté à l'égard de son territoire; **ATTENDU QUE** le conseil municipal a la volonté d'assurer et de maintenir la pérennité de la valeur foncière municipale des immeubles et la protection des immeubles patrimoniaux présents sur son territoire; **ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance tenue le 6 mars 2023; **ATTENDU QU'**il y a eu adoption du projet de règlement lors de la séance tenue le 3 avril 2023; **ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 1er mai 2023. **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Waren Soucy **QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 317-23.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) stipule que toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles; **CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le 1er mai 2023 le Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 317-23; **CONSIDÉRANT QUE** l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) stipule que le conseil doit constituer un comité ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère cette loi, que ce comité est formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil et que leur mandat est renouvelable. **IL EST PROPOSÉ PAR** madame Meggy Lévesque Parent **QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski constitue le comité de démolition en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1); **NOMME** messieurs Georges Deschênes, Waren Soucy et Guillaume Lavoie sur ce comité de démolition pour une durée d'un an; **NOMME** l'inspecteur en urbanisme à agir à titre de personne-ressource et secrétaire du comité de démolition; **DÉSIGNE** monsieur Waren Soucy à titre de président de ce comité de démolition.

ATTENDU la tenue d'une parade dans les rues de Saint-Gabriel-de-Rimouski ainsi que sur la route 234 le premier juillet 2023; **IL EST PROPOSÉ PAR** Étienne Lévesque **QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au Ministère des Transports l'autorisation de faire une parade sur la route 234 le 1er juillet 2023.

MOT DU DIRECTEUR

Bonjour à tous. Après avoir passé droit pour avril (maladie) je suis de retour pour vous informer sur quelques points. Le 9 mai c'est les encombrants (gros rebuts). Nous vous avons fait parvenir via la poste un fascicule qui vous informe de ce que vous pouvez mettre au chemin ou pas. J'espère que nous aurons une première cette année en n'ayant aucun téléviseur dans les encombrants.

Si le mois de mai est beau, les rangs seront secs. Il y aura donc de la poussière. Je tiens à vous rappeler que nous sommes liés à un sous-traitant pour l'épandage d'abat-poussière. Dans ce sens, nous devons prendre les dates qu'il nous offre. En principe, comme toutes les autres années l'épandage s'effectuera entre la mi-juin et la Fête Nationale.

Nous avons adopté un nouveau règlement sur l'usage de l'eau potable. Il y aura plus de restriction sur l'arrosage de pelouse et sur quelques autres façons d'utiliser notre eau potable. Au cours du mois de mai, nous vous ferons parvenir un résumé de ce règlement.

Je vous souhaite un bon début de saison estivale.

Frédéric Lee

Gestion des Matières Résiduelles

Corvée printanière de nettoyage des fossés

Quand : 13 MAI 2023 de 9h à 12h.

Point de raliement : Stationnement de l'église de Saint-Gabriel.

Secteurs : 298 Sud et 234 Ouest

Pour vous inscrire :

(418) 798-8464

etiennelevesque7@gmail.com

À tous ceux qui marchent dans nos rangs, je vous invite, pour ce printemps, à vous munir de gants et de 2 sacs (Déchets et Récupération) lors de vos marches printanières pour nettoyer notre village.

Bon et heureux printemps à tous.

Tourisme

Sentiers du Mont-Comi

En 2020 l'OBNL Les Sentiers du Mont-Comi est créé et il a pour but de développer de nouveaux sentiers de vélo de montagne. Un projet d'investissement de 40 000\$ grâce à la MRC de la Mitis et la Communauté de vélo de montagne du Mont-Comi a permis de développer la Monko et la ligne de sauts.

Été 2021: Un second projet d'investissement de 70 000\$ est en cours. Il est en partie financé par la MRC de la Mitis, la SADC et la communauté de vélo de montagne. Il permettra de développer une montée Enduro plus adaptée aux amateurs de vélo de montagne.

La section Parc du Mont-Comi : 8 pistes et la section Enduro : 6 pistes.

Pour plus d'informations

<http://sentiersdumontcomi.com/>

Municipalité Amie des Aînés (MADA)

Saint-Gabriel a reçu la réponse positive à sa demande de subvention au Programme de Réfection des Infrastructures des Municipalités Amies des Aînés (PRIMA) pour des investissements de 100 000\$ qui se décline ainsi : 10 bancs (10 000\$), base de béton (6 500\$), Bloc Sanitaire (60 000\$), Ouvre-porte automatique au centre polyvalent (7 200\$), sentier pédestre intergénérationnel au parc de Sept-Lacs au intersection de Bois-Franc et Chemin du Mont-Comi (18 000\$).

Étienne Lévesque - (418) 798-8464 - etiennelevesque7@gmail.com

LOISIRS

Hockey mineur

À toutes les personnes intéressées par le hockey mineur des Hauts-Plateaux, vous êtes invités à une rencontre préparatoire pour la saison prochaine, le **24 mai dès 19h00** à la salle Louis-Dupéré du Centre Polyvalent.

Soccer et camps de jour

Les inscriptions de cette année se feront en ligne, surveillez notre page Facebook ou le site internet de la municipalité, pour les dates et les démarches à suivre.

PARADE DU 150^E

Le Samedi 1er juillet aura lieu la parade des festivités du 150^e anniversaire de la municipalité.

Vous voulez participer à la parade, vous avez une idée de char allégorique, aider bénévolement à son organisation, ou pour toute autre information à ce sujet, contactez Eric Rioux au 418-750-1135

Les travaux, ça se planifie!

La saison des travaux sur notre propriété est bel et bien arrivée! Il est recommandé de bien planifier vos travaux à venir et, bien sûr, d'effectuer votre demande de permis. Un délai maximal de 30 jours est prévu au règlement afin que l'inspecteur en urbanisme puisse délivrer le permis requis. Ce délai débute lors du dépôt de votre demande dûment complétée.

Abri d'hiver (tempo)

Dès le 15 mai prochain, les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal doivent être enlevés. Des inspections seront effectuées sur le territoire afin de faire respecter cette disposition du règlement de zonage.

Inspecteur en urbanisme — Rendez-vous

Michel Lagacé, inspecteur en urbanisme, est présent au bureau municipal les jeudis entre 8 h 30 et 16 h 30. Il est recommandé de prendre rendez-vous avec lui au 418 775-0148, poste 0 afin de le rencontrer, car il pourrait être occupé avec d'autres citoyens ou sur le terrain.

Terrains disponibles

Quatre lots desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout municipal sont à vendre sur la rue des Cèdres :

- Lot 4 986 622, superficie de 412,4 mètres carrés
- Lot 4 986 627, superficie de 378,5 mètres carrés
- Lot 4 986 612, superficie de 312,9 mètres carrés
- Lot 4 986 614, superficie de 313,2 mètres carrés

Pour plus d'information sur les terrains à vendre, contactez Marie-Josée Deschênes au 418 723-8374.

Pour de l'information concernant les possibilités de construction, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418 775-0148 poste 2078.

OFFRE D'EMPLOI

Responsable des espaces verts

Poste surnuméraire saisonnier d'une durée de 16 semaines débutant le 15 mai pour se terminer le 1er septembre.

Principales fonctions et responsabilités

- Tonte de la pelouse des terrains municipaux;
- Arrosage des espaces fleuris;
- Travaux d'excavation manuels;
- Voir à l'entretien du mobilier urbain et des clôtures;
- Nettoyage du jeu d'eau;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

Profil de la personne recherchée

- Posséder un permis de conduire classe 5;
- Être en forme physiquement pour l'exécution des tâches physiques.

Conditions et avantages :

Salaire horaire à 20.32\$/heure, 40 heures semaines.
Durée du contrat de 16 semaines avec possibilité de plus.
Horaire flexible.

Pour postuler :

Pour information : Frédérick Lee, 418-775-0148 poste 2076.

Envoyez votre curriculum vitae à l'adresse suivante :
dg.stgab@mitis.qc.ca .

Les candidats intéressés ont **jusqu'au 10 mai 2023 à midi** pour poser leur candidature.

Les Pouces Verts de la Montagne

Vente et Installation de Haie de Cèdres

Service clé-en-main - Auto-Installation - Locations d'équipements - Financement disponible.

Promo 2023, à l'achat d'une installation clé-en-main, le 1er taillage est gratuit.

Cèdres de qualité supérieur cultivé en pot

Appelez-nous pour une soumission

Il nous ferait plaisir de vous conseiller sur votre projet.

Waren ou Caroline
bur : 418-798-4551
cell : 418-318-2025





Municipalité
Saint-Gabriel-de-Rimouski

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI
MRC DE LA MITIS

AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL- DE-RIMOUSKI

AVIS PUBLIC vous est donné par le soussigné, Frédéric Lee directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2023, un avis de motion a été donné concernant l'adoption d'un Règlement 318-23 portant sur l'utilisation de l'eau potable dans la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Que le Règlement 318-23 portant sur l'utilisation de l'eau potable dans la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} mai 2023;

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication :
ENTRÉE EN VIGUEUR :

2 mai 2023

Donné à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 2 mai 2023.

Frédéric Lee, Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Frédéric Lee directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 2 mai 2023.

En foi de quoi, je signe à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 2 mai 2023.

Frédéric Lee, directeur général, greffier-trésorier

12 - 19 - 20 mai 2023
à 20 h

13 mai 2023 à 13h30
au Centre Polyvalent

Une histoire se tisse

de Marise Lavoie



GRANDES FESTIVITÉS

du 29 juin au 2 juillet 2023

BILLETS

Tarifcation jusqu'au 18 juin

Forfait vendredi-samedi 50\$

Forfait jeudi-vendredi-samedi 70\$

En ligne :

<https://150stgabriel.ca/billetterie/>

Par téléphone : (418) 750-8475

Chez nos dépositaires :

St-Gabriel - Marché AMI et Pétro-Canada
Rimouski - Claudin Malenfant
Mont-Joli - Dépanneur du carrefour

Judi 29 juin	20h	Daniel Boucher Antoine Lévesque en première partie	35\$
Vendredi 30 juin	20h	Spectacle spécial 150° Robert et Jérôme Charlebois, Yves Lambert, Laurence Jalbert, Marco Calliari	40\$
	22h	Yannick Gagnon Band	
Samedi 1er juillet	20h30	Légion'90 (Groupes originaux) Vilain Pingouin, Les Frères à Ch'val et Noir Silence	40\$
Dimanche 2 juillet	13h	Atchoum	GRATUIT
	18h	Luc Leblanc et Jérôme Corbin	

ORGANISMES

TÉMOINS D'HIER À AUJOURD'HUI

Main-d'œuvre recherchée

- Entretien ménager pendant les grandes festivités (contractuel d'après-midi et de nuit)
- Responsable camping (Commission sur les locations d'espaces de camping)

Pour vous inscrire : stgabriel150@gmail.com

Tarifcation

Jusqu'au 18 juin 2023

Forfait jeudi-vendredi-samedi – 70\$

Forfait vendredi-samedi – 50\$

Jeudi 29 juin à 20h - Daniel Boucher – 35\$

Vendredi 30 juin à 20h - Spécial 150e – 40\$ (Robert Charlebois, Laurence Jalbert, Yves Lambert et Marco Calliari)

Samedi 1er juillet à 20h30 - Légion'90 – 40\$ (Vilains pingouins, Les Frères à Ch'val et Noir silence)

Billetterie ouverte

150stgabriel.ca/billetterie
(418) 750-8475

Chez nos dépositaires :

Saint-Gabriel : Marché Ami et Pétro-Canada

Mont-Joli : Dépanneur du Carrefour

Rimouski : Claudin Malenfant



Pour plus d'information sur les activités du 150^e :

www.150stgabriel.ca

www.facebook.com/150stgabriki

stgabriel150@gmail.com



PROMOTION SAINT-GABRIEL

Assemblée générale annuelle

Le comité de développement de Saint-Gabriel, fera le rapport de ses activités 2022 et la présentation de sa planification de 2023 en assemblée générale annuelle le **25 mai 2023 à 19h30** au centre polyvalent de Saint-Gabriel.

Tourisme, entrepreneuriat, nouveaux arrivants ou autres initiatives du milieu vous intéresse ??

Joignez-vous à l'équipe !!!

Jardineuses, Jardiniers!

Le temps est venu de penser « jardinage » et de réserver une parcelle si vous voulez un p'tit coin.

Pour réservation ou plus d'information vous pouvez appeler Réjeanne au 418-798-4674.



MARCHÉ DES HAUTS-PLATEAUX

Tous les jeudis de 16h à 19h

À compter du 22 juin 2023 jusqu'au 28 septembre 2023

Soyez des nôtres pour :

- Encourager nos producteurs locaux;
- Profiter d'une soirée SANS faire à souper;
- Divertir les enfants;
- Créer des liens dans notre belle communauté;
- Vous nourrir de produits frais, de saison et de proximité !!!

Les exposants peuvent s'inscrire à l'adresse suivantes :
info@marchehautsplateaux.com



CLUB DES 50 ET PLUS

Dejeuner de la fête des mères

Le Club vous invite à leur déjeuner mensuel le **14 mai 2023** de 09h00 à 12h00.

Coût est 12\$ pour adulte et 7\$ pour enfants de 6 à 11 ans

Venez vous divertir

Que vous soyez membre ou pas de notre club, vous avez la possibilité de venir jouer aux cartes **tous les mercredis** soir à partir de **17h**.

Et **tous les vendredis** de **13h à 15h** venez vous amuser et nous rencontrer dans une ambiance chaleureuse et de gaieté en vous diversifiant au jeux de poches, pétanque intérieure, dards, et wisher, etc...

Une petite collation sera servie, le tout se déroulant au local des 50 ans et plus, 104 rue Berger.

Venez vous amuser en notre compagnie.



CHEVALIERS DE COLOMB

Un déjeuner-brunch au profit de la fabrique de Saint-Charles-Garnier organisé par la fabrique et les Chevaliers de Colomb aura lieu le **dimanche 28 mai 2023 de 9h30 à 12h30** à la salle paroissiale de Saint-Charles-Garnier.

Adulte : 15\$

Pour toute information

Benoît Deschênes au 418 798 4737 ou

René Lévesque au 418 732 0694



OFFRE D'EMPLOI

Préposé à la tonte de gazon

Horaire : Lundi au vendredi

Temps plein : 40h/semaine

Travail saisonnier de la mi-mai à la mi-octobre

Salaire compétitif

Lieu de travail : Saint-Gabriel-de-Rimouski

Le candidat recherché doit être :

En bonne condition physique

Minutieux

Ponctuelle

Débrouillard et Autonome

Motivé et avoir une attitude positive

Exigences à l'emploi

Posséder un permis de conduire valide

Être à l'aise à manœuvrer un trailler-remorque

Être à l'aise à manœuvrer divers outils (tondeuses manuelles, tondeuses motorisée, taille-bordures...)

Se déplacer sur le territoire de la Mitis et Rimouski-Neigette

Pour information où pour nous faire parvenir votre candidature

Waren Soucy

418-318-2025

lespoucesvertsdelamontagne@gmail.com



À LOUER

Situé sur un grand domaine, à St-Gabriel-de-Rimouski, logement à louer dans une coopérative d'habitation.

Grand 3 ½ et 4 ½ à prix abordable. Fraîchement peint, chauffé, éclairé et câblé.

Grandes commodités au village (épicerie, quincaillerie, bureau de poste, dépanneur, restaurant, cantine, caisse populaire, service de loisirs et près du Mont-Comi).

Endroit tranquille et paisible.

Pour personne de 50 ans et plus en couple ou personne seule. Réf. Requises.

Pour information : 418- 509-3859



Distribution d'arbres

Samedi 20 mai 2023
13h à 16h
Bibliothèque Jean-Louis
Desrosires, Mont-Joli

Pour tous les résidents
de la Mitis

Offerts gracieusement par
l'Association forestière
bas laurentienne et par le
Ministère des Ressources
naturelles et des Forêts

**Samedi le 20 mai 2023
de 10 h à 16 h**

(ou jusqu'à épuisement des stocks),
au bureau municipal*

Il y aura distribution d'arbres et des renseignements vous seront fournis par un technicien forestier relativement à la plantation et l'entretien des arbres (érable rouge, érable à sucre, pin rouge, pin blanc).

*en cas de pluie la distribution aura lieu au Centre sportif Desjardins, 11, rue Fabien Jalbert



Calendrier de collecte des matières résiduelles

2023

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9 E	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Recyclage

Déchet

Compost

E Encombrants

ABONNEMENT DE LÉGUMES À LA FERME VUE D'EN HAUT

Fruits et légumes frais, locaux et
saisonniers avec une formule flexible
et accessible à tous !

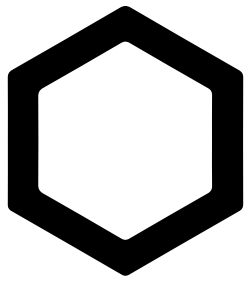
Vous choisissez le montant, les légumes que
vous souhaitez et la quantité que vous voulez.

Au Marché des Hauts-Plateaux,
Saint-Gabriel-de-Rimouski
Tous les jeudis de 16h00 à 19h00

Saison de 19 semaines
Du 19 juin au 26 octobre 2023

Inscription en ligne
www.fermevuedenhaut.com
info@fermevuedenhaut.com
[581] 246-3222





Desjardins

Caisse de Neigette et Mitis-Ouest

***Au cœur
de votre vie***

Nous sommes accessibles 7 jours sur 7:

Téléphone: 418-723-6798

caisse.t60029@desjardins.com

www.desjardins.com/caisse-neigette-mitis-ouest



1 800 caisses / 1 800-224-7737

[facebook.com\CaisseNeigetteMitisOuest](https://facebook.com/CaisseNeigetteMitisOuest)